

**ARRETE DAJI/2018/Signature/N° 120  
portant délégation de signature du  
Président d'Aix-Marseille Université**

à

**VIEL Stéphane  
Directeur  
Fédération des Sciences Chimiques de  
Marseille (FR FSCM)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université  
Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur **VIEL Stéphane** à effet de signer en son nom et pour les affaires de la Fédération des Sciences Chimiques de Marseille (FR FSCM), les actes qui suivent.

**Chapitre I  
Affaires financières**

**Article 2**

Monsieur **VIEL Stéphane**, Directeur de la **Fédération des Sciences Chimiques de Marseille**, reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses (incluant les ordres de mission), lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget de la fédération (CF 9800F116).

Il atteste du service fait.

## Chapitre V Dispositions générales

### Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à la **Fédération des Sciences Chimiques de Marseille**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

### Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance  
Le

Le délégataire

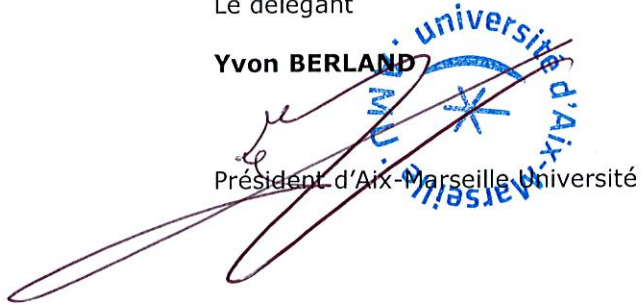
**VIEL Stéphane**

Fait à Marseille, le 02 janvier 2018

Le délégant

**Yvon BERLAND**

Président d'Aix-Marseille Université

A handwritten signature in blue ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "université d'Aix-Marseille" around the perimeter and a star-like symbol in the center. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.